

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE !

PRIX

du
 JOURNAL.
 Rue de las Cámaras n. 39.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

de
 ABONNEMENT
 3 patacons par mois.

Almanach Français.

Vendredi 4 (1800).— Combat de Chou Ra, par le général Belhard, contre les Turcs.
 (1799).— Combat de Zerne, par le général Decourbe, contre les Autrichiens.
 (1797).— Occupation de Sienné, par le général Lecourbe, contre les Autrichiens.

NAVIRES EN CHARGE POUR MONTEVIDEO ET BUENOS-AYRES

A Bordeaux, Amélie.

NAVIRES DU HAVRE, ATTENDUS ICI

Le trois mâts PAQUEROT DE LA PLATA, parti le 20 février.
 Le brick l'Ave-Maria, parti le 30 janvier ;
 Id. Les Deux frères unis, 15 février.

MONTEVIDEO.

3. avril 1845.

Le brick la JEUNE BASQUAISE, parti du Havre le 2 février, est entré ce matin dans notre port. Les lettres et journaux que nous recevons par ce navire, confirment ce que nous savions déjà relativement à la triple intervention de la France, de l'Angleterre et du Brésil dans la question de la Plata.

Pendant la première quinzaine de janvier, les journaux de Londres s'en sont particulièrement occupés, comme on le verra par l'article suivant; et ceux de Paris blâmaient hautement le ministère d'avoir laissé prendre l'initiative de l'intervention à l'Angleterre dont les intérêts dans le Rio de la Plata sont moins compromis que ceux de la France.

Tous se plaignaient généralement de la lenteur et de l'indifférence que le cabinet des Tuileries avait mises dans cette affaire, malgré les promesses formelles faites à la chambre par M. Guizot, à la fin de la dernière session.

Le retard que le ministère a apporté dans l'exécution de ses promesses a été nuisible à bien des intérêts, à causé la mort de bien des hommes qu'une sage pacification aurait bien vite ramenés à leur commerce et à leurs travaux. Son indifférence est sans doute bien coupable, mais enfin jettons un voile sur le passé, et jouissons-nous de la décision que le Brésil vient d'arracher à cette fatale politique.

LE 28 JANVIER, LE PROTOCOLE DE L'INTERVENTION A ÉTÉ SIGNÉ ENTRE M. GUIZOT, LORD COWLEY ET LE MARQUIS D'ABRANTES.

M. Le vicomte d'Abrantes paraît avoir réussi en Angleterre dans la mission dont il était chargé par le Brésil, relativement aux affaires de la Plata. Le Times confirme aujourd'hui cette nouvelle, que nous avions déjà donnée. Chose singulière ! l'Angleterre, dans cette question, a été plus promptement sensible aux maux de nos compatriotes que M. Guizot lui-même. Elle prend l'initiative pour réprimer les atrocités de Rosas, pour mettre un terme à toutes ces violations du droit des gens et pour rendre enfin au commerce européen quelque sécurité sur les rives de la Plata. Voici de quelle manière le Times caractérise l'administration de Rosas :

« Depuis l'avènement de Rosas, le nombre des victimes qui ont péri, tant par le poison que par le fer, le feu et divers autres moyens, s'élève à 5,885. M. Rivera Indarte en donne le détail dans les tables de sang (tablas de sangre). Quinze mille prisonniers ont, en outre, été égorgés à la suite des combats livrés dans cette longue guerre civile. Un des premiers actes de Rosas, lorsqu'il prit possession du pouvoir en 1836, a été le massacre de cent Indiens amenés des Pampas. Pour inspirer plus de terreur aux populations de Buenos-Ayres, il les fit fusiller par douzaines devant la multitude assemblée. Leurs chefs furent conduits à la caserne, et on leur coupa la gorge. Chaque jour amenait une nouvelle atrocité dans ce calendrier de sang. Voici encore deux exemples choisis entre mille. Un témoin appelé José Ramos a affirmé, après avoir fait serment devant douze commissaires assemblés à Montevideo, que tandis qu'il se trouvait dans l'armée de Rosas, il a vu de ses propres yeux bon nombre de prisonniers mutilés avant leur exécution, et qu'il a connu un Anglais appelé Williams, assassiné avec sa femme et son enfant de sept ans. De pareils massacres étaient fréquents pendant la guerre. Rosas a adopté le mot de Resbalosa comme mot d'ordre, qu'il donne à ses agents séculiers, les Mas-Horqueros, lorsqu'il s'agit d'expédier des victimes. Quant il était prononcé, on liait aux victimes les mains derrière le dos, on leur coupait ensuite la gorge au milieu des chants entonnés par les bourreaux. Les plus fâcheux prétextes amenaient ces atrocités. »

(Constitutionnel 11 janvier 1845.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Nous avons publié, il y a deux jours, une lettre de notre correspondant de Paris, sous la date du 2 février, reçue par le packet anglais. Voici quelques paragraphes de ce qu'il nous écrivait le 17 janvier et que nous recevons par la "Jeune Basquaise."

Paris, 17 janvier 1845.

Mon cher ami,
 Nos affaires continuent à aller bien. Je vous disais dernièrement que quand bien même (ce qui n'est pas probable), M. Guizot resterait au pouvoir, il serait bien forcé de faire quelque chose pour nous. Je suis heureux de pouvoir dès aujourd'hui vous en donner la preuve.

« Il y a quelques jours, le ministère a nommé une commission composée de Français, d'Anglais et de Brésiliens. Cette commission doit examiner quel est le mode le plus prompt et le plus efficace de terminer la guerre qui désole la rive gauche de la Plata.

« Le général O'Brien vient d'arriver à Paris, je m'en félicite dans l'intérêt de notre cause. Je suis convenu avec M. Thiers de conduire le général demain chez lui. Je suis forcé de lui servir d'interprète, car le général n'entend ni ne parle français.

« M. Lagrandière vient aussi d'arriver ici. »

Le n° 27 du "Defensor de la Independencia Americana" publié au camp ennemi, vient de paraître. Ce gracieux journal, qui emprunte ses inspirations et son style à la "Gaceta Mercantil" de Buenos-Ayres, gratifie cette fois la population étrangère d'une infinité de gentillesses dont le supplément que nous traduisons aujourd'hui n'est qu'un léger échantillon.

Le rapport officiel de la victoire remportée par le général Urquiza sur les sauvages unitaires n'est pas encore parvenu au Cerrito; le supplément ne nous annonce pas s'il paraîtra un jour; il se contente de nous dire que, "peut-être, l'heure de notre châtiement est sonnée. Ce "peut-être" veut-il dire aussi que "peut-être" la victoire d'Urquiza n'est qu'une déroute? Quoiqu'il en soit, si l'intervention ne vient pas vite pour nous sauver, préparons-nous à la mort; car : "Encore quelques jours, et les sauvages unitaires recevront le châtiement que méritent leurs iniquités.

SUPPLEMENT

AU DEFENSEUR DE L'INDEPENDANCE AMÉRICAINE.

N° 27.

Nous insérons avec une grande satisfaction, l'important bulletin de l'armée, N° 105, qui rapporte la victoire signalée que l'armée d'opération en campagne sous les ordres de S. E. le gouverneur et capitaine général Justo J. de Urquiza, a remportée sur les hordes du rebelle, incendiaire, mulâtre Fructuoso Rivera.

Ni le désavantage du nombre, ni celui d'une position choisie à temps, ni le feu de l'artillerie, rien n'a été capable de soutenir l'impétuosité des braves vainqueurs, qui, méprisant la mort avec une valeur indomptable, ont pénétré à la pointe de leurs lances jusqu'au milieu des sauvages unitaires, vengeant ainsi comme dans d'autres occasions, la patrie, l'humanité et la justice offensées. Nous croyons impossible que le vendable mulâtre incendiaire, dans l'état présent de la campagne, et lorsque nous voyons la persécution obstinée qu'on lui fait, il est impossible, disons nous, qu'il puisse réunir un groupe des lâches forcés qui ont pu échapper du champ de victoire. De quelque côté que ce vil incendiaire se jette, il trouvera partout des ennemis acharnés à la destruction du factieux qui, à la tête des infâmes sauvages unitaires, a rempli de deuil et de

sang les deux rives de la Plata, se faisant honneur des crimes les plus détestables et des vices les plus honneux.

La Providence est juste, et peut-être l'heure a sonné pour le mulâtre (*Pardejon*), d'expier ses barbaries, si toutefois il existe des peines expiatoires assez grandes pour châtier les crimes commis par cet infâme.

En attendant les brigands (*facinerosos*), étrangers sous les armes, voient venir le terme désiré des promesses du mulâtre et des autres sauvages unitaires. Ils vont enfin jouir du fruit de leur inique coopération. Quelles richesses, quelles brillantes fortunes ils vont posséder, avec leur terrain et leur bétail ! C'est une récompense bien méritée pour ces imbéciles garnements.

Que les sauvages unitaires se réjouissent, que les sauvages rédacteurs du *Nacional* et du *Constitucional* se récrient. Ils peuvent dire que non-seulement l'incendiaire avait 4,000 hommes; mais 4,500 comme le révèle le nouveau bulletin; qu'ils s'emparent de ce chiffre, tandis que, les laissant compter, nous savourerons la victoire.

Nous verrons maintenant (s'il est assez heureux de pouvoir raconter l'événement), comment il écrira sur cette affaire, s'il la classera dans les *non-décisives*, comme il en a la coutume, ou dans les *rencontres*, et elle pourrait être classée dans ces dernières, parce que, à quelque chose près, la bataille de l'India-Muerte est très semblable à celle de l'Arroyo-Grande que le misérable incendiaire avait appelée une *rencontre*.

Encore quelques jours, et les sauvages unitaires recevront le chrâtiment que méritent leurs iniquités et leurs trahisons.

Nous félicitons pour cet heureux événement, S. E. le président de la République, général en chef de l'armée libératrice des Argentins et des Orientaux, brigadier-général don MANUEL ORIBE, S. E. le gouverneur et capitaine général de la province de Buenos-Ayres, chargé des relations extérieures, général en chef de l'armée Unie de la Confédération Argentine, brigadier-général don JUAN MANUEL de ROSAS, S. E. le gouverneur et capitaine général de la province d'Entre-Rios, général en chef de l'armée d'opérations en campagne, et brigadier-général don JUSRO J. de URQUIZA, le commandant général du département du Nord et en chef des divisions d'avant-garde, Angel Pacheco et tous les dévoués généraux, chefs, officiers et soldats qui combattent pour notre juste cause.

Il paraîtrait que l'immense popularité qu'ont obtenue les heureuses publications de M. EUGENE SUE lui aurait suscité d'abominables jalousies, qui n'allaient rien moins qu'à vouloir la mort de cette illustre écrivain. Des lettres anonymes avaient été adressées au pâtissier fournisseur de M. Sue, pour l'engager à empoisonner ce grand réformateur du roman, sous la promesse d'une forte récompense. Il semblerait, d'après l'extrait suivant, que le CONSTITUTIONNEL, en publiant ces lettres anonymes, aurait suspecté les jésuites d'en être les auteurs.

Voici ce qu'on lit dans le journal *L'AMI DE LA RELIGION* :

« Par des lettres anonymes adressées à un marchand de comestibles, fournisseur de M. Eugène Sue, on a essayé de mettre en circulation l'idée du crime le plus exécrationnable. On y presse ce pâtissier, en lui offrant une fortune énorme, d'empoisonner l'auteur du *Juif Errant*. Nous avons eu dans les mains une de ces lettres, et au style perfidement ou plutôt stupidement imité des Jésuites, il est facile de juger sur qui l'on veut faire retomber le soupçon de cet acte de scélératesse. Nous n'imiterons pas le *Constitutionnel*, nous ne dirigerons aucune insinuation, même contre les personnes qui ont voulu à prix d'argent obtenir ces lettres. Nous nous contenterons de dénoncer ces machinations vraiment infernales à l'indignation de toutes les âmes honnêtes. »

(*L'Echo Français.*)

FRANCE.

Il y a eu un curieux bilan à faire des diverses indemnités que, par suite de la politique ministérielle, la France doit payer ou recevoir. Ce rapprochement suffirait à lui seul pour faire apprécier la dignité, la fermeté, l'habileté de nos ministres.

Qu'on en juge par l'aperçu que voici :

La France doit payer.

Une indemnité, à des négociants anglais pour le blocus de Portendick ; la somme figure dans les crédits supplémentaires ;

Une indemnité, à ses propres agents, ruinés et dépouillés par les Marocains ; l'allocation est aussi proposée ;

Une indemnité à l'ex-consul Pritchard, la promesse est formelle ;

Les frais de la gloire du Maroc ; le chiffre est soumis aux votes de la chambre.

Le paiement de toutes ces indemnités est donc certain et sera accompli dans le cours de cette année.

De son côté la France devrait au moins recevoir :

Les indemnités que le dictateur de Buenos-Ayres doit aux négociants français injustement spoliés, aux parents des victimes égorgées par ses sicaires. Les réclamations ont été renvoyées de la Plata à Paris, de Paris à la Plata, et plusieurs, après trois ou quatre ans de démarches inutiles, commencent à perdre l'espérance.

L'indemnité due à MM. Lemire, par l'empereur du Maroc et reconnue par lui. M. Guizot s'est indignement joué des pétitions ; avant la guerre il leur disait d'attendre un événement favorable ; après la guerre il promet de négocier *plus tard*.

L'indemnité que doit l'Angleterre pour le *Marabout*, envers lequel ses agents ont violé le texte des traités sur le droit de visite. L'affaire traîne depuis deux ans, et l'Angleterre, condamnée par un tribunal, poursuit avec persévérance un interminable procès.

Qui oserait répondre de la rentrée de ces créances ? N'est-il pas certain au contraire que tant que M. Guizot sera ministre, aucune ne nous rentrera ?

Offensée, insultée, lésée, victorieuse même, la France paye et n'est point payée ; voilà les résultats financiers de la diplomatie de M. Guizot.

Il en est de notre honneur comme de notre argent. (*Le Constitutionnel.*)

Projet de dotation pour les enfants de M. Villemain.

La Presse contient la nouvelle suivante :

« Le gouvernement doit présenter, à la première réunion de la chambre des députés, un projet de loi portant dotation des trois enfants de M. Villemain. Ce projet sera certainement accueilli avec une sympathie universelle. M. Villemain est sorti pauvre du pouvoir. Après avoir pendant quatorze ans occupé les emplois les plus éminents et voué son intelligence au service de l'Etat, il ne laisse qu'un faible patrimoine à ses trois filles qui, par un triste concours de circonstances, se trouvent en quelque sorte orphelines avant que leur père et mère aient disparu de ce monde. Il serait indigne de la France de permettre que l'indigence fût le seul lot des héritiers de ceux qui n'ont songé qu'à la servir et qui ont oublié leurs propres intérêts. En accordant la pension qui leur sera demandée, les chambres ne feront qu'acquitter la dette du pays, et c'est de ces dettes-là surtout qu'il est vrai de dire qu'en les payant on s'enrichit. »

(*L'Echo Français.*)

CARRILLON.

— Les légionnaires de Paris sont occupés en ce moment à signer une pétition pour réclamer leur arriéré. Ces braves se fondent sans doute sur ce qu'ils ont combattu et versé leur sang pour la France. Allons donc ! ne devraient-ils pas savoir qu'aujourd'hui l'argent français est exclusivement consacré à payer des indemnités à nos bons amis les Anglais qui, comme le digne Pritchard, font égorger nos soldats !

— D'après une nouvelle combinaison ministérielle, Pritchard serait payé, ainsi que les mouchards, sur les fonds secrets. On ajoute, et nous n'avons pas de peine à le croire, que les mouchards se trouvent fort humiliés de se voir sur la même ligne que la vénérable police anglaise. (*Corsaire Satan.*)

BORDEAUX, 18 janvier.

CUIRS. — 7,131 Angoustours secs, 70 fr. tels quels.

MAURICE.

Les mules étaient tombées, à Maurice, à 195 paires.



MARINE

et

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES.

Entrées du 2.

Marseille, trois mâts français *Prolétaire*, a suivi sa route pour Buenos-Ayres.

du 3.

Havre, brick français la *Jeune Basquaise*, a suivi sa route pour Buenos-Ayres.

Sainte-Catherine, en 6 jours, goélette romaine *Norma*, à Ginnello.

Buenos-Ayres, barque américaine *A. Bobb*, a suivi sa route pour Rio-Janeiro.

Cadix, un brick goélette danois, à Zamaran Tresera.

En vue.

Deux bricks et une barque à l'E. qui suivent à l'O. Ils ont enté un brick au Buceo.

DEPARTS.

Du 3. pour

Rio Janeiro et Europe Packet Anglais.

VENTE A L'ENCHERE.

[Remate.]

PAR COURRAS, SMITH ET C^{ie}.

Rue Sarandí, n° 149.

D'UN MOBILIER.

Aujourd'hui Vendredi, 4 avril, à 11 h. du matin, aura lieu pour cause de départ, la vente par lots d'un grand mobilier.

PAR RAFAEL RUANO.

Rue de las Piedras, n° 74.

Aujourd'hui Vendredi 3, à 11 h, aura lieu pour cause de départ, la vente à l'enchère d'une quantité d'articles différents, tels que chapeaux de dame, éventails, schals, bijoux, etc., et un mobilier.

AVIS DIVERS

A LOUER

Une maison qui fait angle (esquina), à la rue de Colon et de Buenos-Ayres, et possède les commodités nécessaires à une pulperie.

S'adresser à sa propriétaire, à la porte à côté, rue de Colon, n° 180.

A VENDRE.

Deux pièces, dont une avec porte à la rue, situées à côté de la maison ci-dessus.

S'adresser pour les voir et traiter du prix à la même propriétaire.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitutionnel, Rue de las Camaras N. 24.